

|  |
| --- |
| **EXIGENCES RELATIVES AU MEMOIRE TECHNIQUE**  **ANNEXE 1 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**ACCORD-CADRE DE TRAVAUX**

|  |
| --- |
| **Entretien et aménagement des chaussées**  **des aéroports de Corse du Sud Corse**  **Commun à tous les lots** |

**Chambre de Commerce et d’Industrie de Corse**

Rue Adolphe Landry

CS 10210

20293 BASTIA Cedex 1

Tél: 04 95 51 55 55 (Ajaccio)

# 1 - Objet

Ce document a pour but de préciser les attentes de la Chambre de Commerce et d’Industrie de Corse concernant le mémoire technique à fournir par tout soumissionnaire à la présente consultation.

L’examen des offres se base pour partie sur ce mémoire technique justificatif. Il est donc dans l’intérêt de tout candidat de produire un document répondant aux attentes du Maître d’Ouvrage et du Maître d’œuvre tant sur le fond que sur la forme.

C’est dans ce cadre que la Chambre de Commerce et d’Industrie de Corse souhaite présenter ses exigences en la matière. Cela dans un souci d’équité pour les candidats et de qualité des offres.

# 2 – Exigences sur le contenu

## 2.1 – Exigences générales

Le mémoire technique doit justifier des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. A ce titre, il doit contenir à minima les indications demandées dans le règlement de la consultation. En outre, le soumissionnaire pourra ajouter toute information qu’il jugera utile à la compréhension de l’adéquation et de la pertinence de son offre vis-à-vis des attentes du Maître d’Ouvrage et des spécificités du contrat (techniques, géographiques, organisationnelles…).

En aucun cas, la notation sera impactée positivement par le volume du mémoire. A contrario, toute information superflue risque de nuire à la clarté de l’offre.

## 2.2 – Sous-critères jugés

Le mémoire justificatif est utilisé pour juger et noter le critère « Valeur technique » de l’offre. Pour cela, les sous-critères ci-après ont été définis dans le règlement de la consultation :

- Moyens matériels et humains dédiés à la prestation **(15 points)**

- Méthodologie utilisée pour chaque prestation **(15 points)**

- Produits utilisés **(10 points)**

A titre indicatif et non exhaustif, les informations suivantes seront appréciées :

- Explications méthodologiques pour chaque prestation et prix du B.P.U., en faisant apparaître la règlementation, les pré-requis, les moyens nécessaires, les réglages, les rendements moyens, les consommations moyennes, le recours éventuel à la sous-traitance, les éventuelles spécificités liées aux conditions locales de réalisation, les livrables…

- Fiches techniques des produits utilisés, certificats, normes respectées, formulations, délai d’approvisionnement…

- Présentation de la société, organisation, effectif, qualifications individuelles et/ou collectives, CV, personnel prévu pour l’exécution du contrat, détail des moyens matériels de l’entreprise, moyens prévus pour l’exécution du contrat, moyens prévus en location et/ou en sous-traitance…

# 3 – Exigences sur la présentation

## 3.1 – Exigences générales

Le mémoire doit être aussi structuré que possible afin d’en faciliter la compréhension et l’analyse. La présence de schémas, de photographies et de tableaux peut contribuer à améliorer la clarté de l’information.

## 3.2 – Structure

Le mémoire doit comprendre à minima un chapitre spécifique par sous-critère jugé :

1/ Moyens matériels et humains dédiés à la prestation

2/ Méthodologie utilisée pour chaque prestation

3/ Produits utilisés

## 3.3 – Format

S’agissant d’une offre dématérialisée, les formats permettant la recherche de mot sont à privilégier (traitement de texte, pdf natifs,…) et les formats de numérisation d’image à proscrire.